Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
Février 2013, volume 27, numéro 2

9 MOIS DE GRÈVE À L'USINE DE LAVAL

MAPEI : ARRÊTE DE NIAISER AVEC LA PUCK !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Guylaine Alix et Hélène Gauthier
Correction des textes : Michèle Delsemme
Photographies : Guylaine Alix, Mireille Bénard, Michèle Delsemme, Michel Giroux, Abdel Hamdi, Emmanuelle Proulx et Aude Ste-Marie
Impression : Accent Impression
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
helene.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Février

6
Assemblée générale

30 et 31 janv.
1er fév.
Exécutif syndical I

4
Secrétariat

6, 7 et 8
Exécutif syndical II

8
SGS logiciel de trésorerie

11 et 12
Délégué-e sydical

13 et 14
Union Steward

18, 19 et 20
Accidents et maladies du travail

Coup d'œil sur l'assemblée générale

De nombreux enjeux syndicaux

À l'occasion de la minute de silence, au début de l'assemblée générale du 9 janvier, Gaétan Châteauneuf, président du conseil central, a salué la mémoire de Alain Favreau, militant exceptionnel dont le décès est survenu le 4 janvier. Monsieur Châteauneuf a poursuivi en se disant révolté par l'application de la réforme du régime d'assurance-emploi (voir l'article en page 7). Plusieurs conflits sont toujours en cours, soit le lock-out à l'hôtel Maritime, la grève des travailleurs à l'usine Mapei et le conflit au CRDITED (voir l'article en page 5). Enfin, le président du conseil central a souligné la dernière participation de **Jacqueline Bernier** à l'assemblée générale, à titre de déléguée officielle du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSN). Madame Bernier a tenu à parler de l'importance, pour son syndicat, des liens qui ont été tissés ces dernières années avec le conseil central.

Nos invité-es

Le Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ), qui représente quelque 140 membres, est présentement en négociation pour le renouvellement de l'entente sur ses conditions de pratiques avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). **Catherine Gerbelli** a expliqué le principal enjeu de cette négociation, soit une juste rémunération liée à la disponibilité exigée dans le cadre du travail des sages-femmes. Madame Gerbelli a démontré que les nombreuses heures durant lesquelles elles sont de garde, font en sorte qu'elles ont une rémunération équivalente à un dollar l'heure. Les sages-femmes n'ont pas le droit de grève. Ainsi, elles demandent aux syndicats de signer la carte postale en appui à leur campagne.

Julian Menezes et **Justin Marleau**, de l'Association des Étudiantes et Étudiants Diplômé-es Employé-es à McGill (AGSEM-AEEDEM), sont venus nous parler du projet de protocole concernant les manifestations à l'Université McGill. À la suite de la manifestation étudiante du 10 novembre 2011, la direction de l'université a décidé d'imposer un code de conduite limitant les manifestations sur leur campus. Pour M. Menezes, le protocole confond simple inconvénient et violente perturbation. Il restreint le droit des membres de la communauté mcgilloise d'exprimer toute forme de dissidence politique.

Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, a fait état des négociations entre le Syndicat du préhospitalier (paramédics-CSN) et le MSSS. Les demandes des paramédics : une baisse du nombre d'échelons salariaux, passant de 16 à 14, et une bonification de leur régime de retraite. La convention collective est échue depuis le 31 mars 2010.

Par la suite, une première discussion s'est tenue sur les orientations en vue du congrès du conseil central, qui se déroulera du 10 au 14 juin. On souhaite associer de près les délégué-es de l'assemblée générale aux réflexions qui conduiront au 35e congrès, en établissant une démarche démocratique qui soit la plus participative possible. Une lecture du texte de réflexion *Devoir de renouvellement!* a ouvert la discussion.

Finalement, l'assemblée générale a voté un appui au mouvement autochtone *Idle No More*.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

éditorial

Les *scabs* : des voleurs de *jobs*!

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

Après que Dieu eut créé le serpent à sonnettes, le crapaud et le vampire, il lui restait un peu de matière affreuse avec laquelle il fit un scab. Un scab est un animal à deux pattes doté d'une âme en tire-bouchon, d'une tête d'eau et d'une colonne vertébrale faite de gélatine... À l'endroit où les autres ont un cœur, il porte une tumeur de principes pourris. (...) Un scab est un traître à son Dieu, à son pays, à sa famille et à sa classe. (Jack London, 1904)

Vous la trouvez dure, cette citation de Jack London?[1] Pourtant, elle traduit bien les sentiments que peut ressentir une personne en grève ou en lock-out devant quelqu'un qui fait SON travail. En 1977, le Québec se dotait d'une loi anti-briseurs de grève afin de protéger les droits des travailleuses et des travailleurs qui exercent leur droit de grève. Rappelons que cette loi avait été adoptée par le premier gouvernement de René Lévesque à la suite d'une série de conflits de travail particulièrement pénibles, dont celui de la United Aircraft (aujourd'hui Pratt et Whitney) et celui de la Robin Hood qui fut marqué par une fusillade. Si cette loi avait comme objectif de permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'exercer leur droit de grève pour établir le rapport de force nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de travail, il faut reconnaître qu'elle n'est plus adaptée aux réalités actuelles du monde du travail, ce que nous avons d'ailleurs déjà affirmé dans ces mêmes pages dans le cadre du conflit au *Journal de Montréal*.

Poursuivre la lutte

Pourquoi revenir sur le sujet aujourd'hui? Entre autres, parce que deux syndicats de la région sont confrontés à des conflits de travail dans lesquels sévissent des briseurs de grève. L'Hôtel Maritime est le dernier de la région à être toujours en conflit dans la ronde de négociation du secteur de l'hôtellerie. Le 24 octobre 2012, le juge administratif Alain Turcotte ordonnait à la direction de l'hôtel de cesser le recours à des briseurs de grève. Or, de récents rapports d'enquêteurs du ministère du Travail ont démontré que le Maritime utilise encore les services de *scabs*, ce qui le rend passible d'outrage au tribunal. Malheureusement, les articles de loi qui concernent l'utilisation de *scabs* manquent de dents. Ils devraient permettre de sanctionner plus sévèrement dès qu'il y a offense, soit dès que la présence de briseurs de grève est démontrée.

Dans le cas de Mapei, la situation est différente. Elle découle de la notion d'établissement. Lors du lock-out au *Journal de Montréal*, nous mentionnions que cette notion devait être modernisée afin de tenir compte des progrès technologiques qui permettent de faire le travail à distance, au-delà des lieux physiques de l'entreprise. Dans le cas de Mapei, la compagnie contourne les dispositions anti-briseurs de grève en employant une firme extérieure qui prépare et achemine les commandes chez les clients. Même si ce travail est habituellement accompli par les travailleurs de Mapei, il n'est pas considéré comme du travail de *scabs*, puisqu'il est effectué à l'extérieur de l'usine.

Régulièrement, l'actualité en matière de relations de travail nous rappelle que le dossier de la modernisation de la loi anti-briseurs de grève est loin d'être clos si l'on veut contrer les tactiques des employeurs qui font tout pour éviter de s'y conformer, brisant ainsi le rapport de force de celles et ceux qui luttent avec courage et détermination pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Un sérieux coup de barre s'impose!

Manifestons-leur notre solidarité !

La campagne de solidarité de 25$ vient d'être lancée pour le STT de l'Hôtel Maritime, alors qu'elle se poursuit toujours pour le syndicat de Mapei. Aussitôt qu'une grève ou un lock-out dure trois mois et plus à la CSN, les syndicats sont appelés à envoyer un chèque de 25$ (ou plus) pour aider les camarades en conflit à tenir la minute de plus. Si ce n'est pas déjà fait, n'attendez plus et manifestez votre appui! C'est à travers la solidarité que nous puisons notre force et gagnons nos luttes.

[1] Jack London, écrivain américain, 1876-1916.

Carrés rouges et arrestations

La grève est terminée, mais pas la répression

L'*Unité* reproduit ici des extraits d'un texte de Richard Turmel, professeur au Collège Montmorency, et de sa fille, Ariane Turmel-Chénard, étudiante à l'UQAM. L'article porte sur la répression subie par plusieurs milliers de personnes, à la suite du printemps érable.

La grève étudiante et la crise sociale qui s'en est suivi apparaissent désormais reléguées au souvenir d'un certain printemps. Le PQ est élu, les droits de scolarité sont gelés, tout ça est maintenant chose du passé, comme le laisse entendre un certain silence médiatique. Mais est-ce vraiment terminé pour tout le monde?

Nos premières pensées vont aux personnes qui ont subi des dommages physiques irréparables : yeux perdus, mâchoires éclatées, hémorragies internes...

Peu de gens connaissent les faits et les conséquences liés aux trop nombreuses arrestations de «carrés rouges». Que ce soit pour s'être trouvé au mauvais endroit au mauvais moment, dans ce qu'il est convenu d'appeler une souricière, ou pour avoir contrevenu à un article particulier de la loi, au moins 3400 personnes furent arrêtées et détenues.

Nos premières pensées vont aux personnes qui ont subi des dommages physiques irréparables : yeux perdus, mâchoires éclatées, hémorragies internes, etc. Mais pensons aussi à tous ceux et celles, et ils sont nombreux, qui ont subi des traumatismes psychologiques à cause des bombes assourdissantes, des charges policières, des gaz irritants et des détentions arbitraires. Pensons tout autant aux nombreuses personnes qui sont toujours en attente d'un procès et qui se trouvent sous le coup de sévères conditions de remise en liberté (couvre-feu, interdiction de se trouver à proximité ou dans le métro, interdiction d'être en contact avec des coaccusés, etc.). Certaines de ces conditions tomberont peut-être sous peu[1], mais d'autres pourraient être maintenues jusqu'aux procès qui auront lieu, selon toute vraisemblance, en 2014.

Angoisse et peur

D'autres conséquences, tributaires de ces conditions, sont vécues par les «judiciarisés» du conflit. Certaines personnes n'ont pu s'inscrire à l'université, du moins jusqu'à ce que les conditions les empêchant d'y accéder tombent... après la date limite d'inscription. D'autres ont dû aviser leur employeur qu'ils ne pourraient plus travailler de nuit... jusqu'à la révision de leurs conditions. Des amis doivent s'ignorer mutuellement lorsqu'ils se croisent dans les corridors de leur institution scolaire, de peur d'être captés par des caméras de surveillance. D'autres personnes finissent par plaider coupables d'actes qu'elles n'ont pas commis, juste pour que ça finisse... juste parce que trop de stress, juste parce que leur rêve est d'être ailleurs dans deux ans, parfois juste parce qu'elles en arrivent à la conclusion qu'on vit dans un monde injuste...

Isolement, angoisse, dépression ne sont pas les moindres des peines, mais demeure la peur de sortir de chez soi, la peur de revivre le traumatisme d'une arrestation. On leur dira qu'il fallait y penser avant de manifester, mais il est parfois impossible pour les manifestants de savoir si une manifestation sera déclarée «illégale» (ce qui, soit dit en passant, n'est pas un concept juridique, mais bien un pouvoir que s'est arrogé le Service de police de la Ville de Montréal), comme il est difficile pour le simple passant de deviner où seront les souricières policières. À ce sujet, on pourrait solliciter l'avis du comédien Alexis Martin, arrêté lorsqu'il rentrait chez lui après une soirée chez un ami. Qu'a-t-il fait de si grave pour être fouillé, insulté, frappé avant d'être détenu et de recevoir une amende?[2]

D'autres personnes n'ont pas été arrêtées, mais furent fouillées dans le métro simplement parce qu'elles portaient un carré rouge. Depuis quand tolère-t-on, en démocratie, des fouilles ou des arrestations pour délit d'opinion?

Qu'arrivera-t-il lorsque la répression s'étendra à d'autres formes de prise de position politique? Qu'arrivera-t-il lorsqu'on fouillera, stigmatisera ou arrêtera préventivement ceux qui s'affichent avec un macaron du PQ, du PLQ, de CHOI Radio X ou du *Journal de Montréal*?

---

[1] Au moment de rédiger ce texte, en date du 1er décembre 2012, l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus étaient toujours en vigueur, et ce, depuis le printemps précédent. Rappelons que les personnes sous conditions n'ont pas encore été jugées et sont donc innocentes jusqu'à preuve du contraire.

[2] *Le Devoir*, 28 avril 2012.

Plus de neuf mois de grève à l'usine Mapei, à Laval

Boss, c'est le temps d'être bon joueur!

Les travailleurs de Mapei ont donné leur 110% lors d'une partie de hockey devant l'usine, à Laval, le 9 janvier!

Par un matin d'hiver comme on les aime, ensoleillé et avec une neige abondante, les travailleurs en grève de Mapei se sont offert une partie de hockey devant l'usine située à Laval. La quarantaine de joueurs a voulu lancer un message clair à la direction de l'entreprise : il est temps que Mapei mette quelque chose de solide sur la palette et fasse des propositions concrètes qui ramèneront tout le monde à l'ouvrage!

Pour le président du syndicat, Éric Caron, les séances de négociation tenues les 17, 18 et 19 décembre ont été une pure perte de temps, l'employeur se limitant à ramener sensiblement les mêmes offres qui ont déjà été très largement rejetées par les membres du syndicat. «Après plus de neuf mois en grève, nous sommes aussi déterminés à rentrer au travail la tête haute. Il est temps que l'employeur comprenne que nous irons jusqu'au bout dans notre bataille pour le respect», a tonné M. Caron. Les trois jours de négociation avaient pourtant suscité de grands espoirs chez les membres du syndicat, qui ont subi plusieurs revers de la part de la direction de Mapei, depuis le début du processus de négociation du renouvellement de la convention collective, échue le 13 décembre 2011. Le plus dur coup a certes été le licenciement de 43 travailleurs, à la fin du mois d'août, à la suite de la fermeture de certains départements à l'usine.

Dans un communiqué de presse diffusé le 19 novembre dernier, l'employeur en a rajouté en déplorant «ce climat de harcèlement et d'intimidation. Nous souhaitons que l'ensemble des syndiqués démontre leur volonté de régler ce conflit en adoptant une approche constructive et positive, basée sur le respect et la confiance». Les travailleurs en grève qui subissent depuis tout ce temps l'attitude intransigeante de la direction de l'usine lavalloise ont toutes les raisons d'être outrés d'un tel discours hypocrite, alors que Mapei ne fait preuve ni de respect ni de confiance envers les employés. Bien au contraire, l'employeur affiche un mépris outrageant en laissant traîner ce conflit, mois après mois.

Peut-on souhaiter que le règlement survenu dans la Ligne nationale de hockey en janvier puisse inspirer la direction de Mapei à faire de même...? Mapei, c'est le temps d'être bon joueur!

Le 16 janvier, un rassemblement a eu lieu devant l'usine, où des grévistes d'autres syndicats affiliés à la CSN sont venus appuyer les travailleurs de Mapei

---

130 travailleuses et travailleurs congédiés au CRDITED de Montréal : les député-es interpellés

2013 : l'année du règlement!

La lutte menée par 130 travailleuses et travailleurs congédiés le 1er avril 2011 s'intensifie. Un peu avant la période des Fêtes, une lettre a été acheminée à l'ensemble des député-es et des ministres de l'Assemblée nationale afin de dénoncer leur congédiement illégal et d'exiger leur pleine réintégration au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED). À la suite de l'envoi de cette lettre, plusieurs député-es, notamment la ministre du Travail, Agnès Maltais, ont demandé une rencontre avec le syndicat CSN qui représente les salarié-es, afin de prendre connaissance de cette histoire où l'arbitraire et l'injustice règnent depuis près de deux ans.

Il faut rappeler que ces personnes ont occupé des emplois pendant plusieurs années, parfois près de 25 ans, avant d'être congédiées par leur employeur, à l'époque le centre Lisette-Dupras, qui passait par une agence de sous-traitance pour les embaucher au rabais. À la suite de l'intervention de la CSN pour faire reconnaître leur véritable employeur, Lisette-Dupras a mis fin au contrat qui le liait à l'agence, mettant à pied ces travailleuses et travailleurs.

Par ailleurs, le syndicat poursuit la mobilisation pour la reconnaissance des emplois; prochaine cible : l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. À la suite d'une rencontre de médiation préarbitrale entre le syndicat et le CRDITED, le 12 décembre, l'arbitre, qui cherche à éviter la judiciarisation du dossier, a amorcé des travaux afin de mener les parties vers une entente. Vivement un règlement en 2013 et la pleine réintégration à l'emploi de ces travailleuses et travailleurs!

Manifestation au siège social du CRDITED, le 28 novembre 2012

Une formation offerte dans les établissements d'enseignement

Parler syndicalisme à l'école

En 2009, le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain contactait le conseil central afin qu'un partenariat s'établisse entre les deux organisations, afin d'offrir aux élèves de l'éducation des adultes de la Commission scolaire de Montréal une session de formation sur le syndicalisme. Le conseil central a réagi très favorablement à cette proposition de travail commun.

En fait, pour la CSN et ses organismes affiliés, dont le conseil central, il importe de travailler activement à la conscientisation des communautés (jeunes, non-syndiqué-es, Québécois et Québécoises d'origines diverses, etc.) au mouvement syndical et à ses objectifs. Par ailleurs, les deux centrales ont signé un protocole de collaboration dans le cadre du Front commun dans les services publics, protocole où il est question d'un programme de sensibilisation visant à revaloriser le syndicalisme et à promouvoir la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs non syndiqués. Cette session s'inscrit dans les objectifs de ce protocole.

On comprend que c'est avec grand enthousiasme que le conseil central s'est lancé dans cette belle entreprise, tout en s'associant le soutien financier et professionnel du Service de la syndicalisation de la CSN.

La session *Syndicalisme et société*

Le but de cette session est de déboulonner certains mythes auprès de populations qui seront bientôt sur le marché du travail. Nous nous sommes attribué le rôle de rétablir les faits, souvent présentés de façon erronée par la plupart des médias et la droite en général, véhiculant le discours dominant dans un contexte où les syndicalistes ont peu la cote…

La défense des droits et l'engagement sociopolitique, dans l'intérêt tant des travailleuses et des travailleurs que de tous les membres de la société, sont au cœur de notre vision de l'action syndicale. Ainsi, l'objectif poursuivi par cet exercice d'éducation populaire est d'élargir notre adhésion de cette vision à ceux et celles qui auraient jusqu'à maintenant été désinformés sur notre mission et notre rôle.

L'intention n'est pas d'embellir la réalité ou de présenter un syndicalisme qui n'existe pas, mais plutôt de brosser un tableau du mouvement syndical, tel qu'il est, avec ses avantages et ses travers. La session *Syndicalisme et société* tente donc de présenter la photo actuelle du mouvement syndical en répondant aux questions et aux craintes des personnes qui en sont généralement éloignées. La structure de la session est simple : par une formule de questions-réponses, on amène les participantes et les participants à discuter ouvertement. On aborde des sujets aussi variés que les raisons de se syndiquer, les avantages normatifs et pécuniaires reliés à la syndicalisation et l'apport du mouvement syndical à la société.

(suite au bas de la page 7)

L'*Unité* a demandé à quelques-unes des personnes qui donnent cette formation ce qu'elles en pensent.

Diane Dwyer : « En cette période de mondialisation effrénée et de concentration des médias aux mains de la droite à la saveur Harper, il est de plus en plus pressant que nous, le mouvement syndical, fassions entendre notre voix afin de contrer les préjugés véhiculés. Et prioritairement, nous devons sensibiliser et éduquer les jeunes à l'importance du rôle des syndicats dans la société. »

Patrick St-Pierre : « On entend souvent dire que les jeunes ne s'intéressent pas au syndicalisme. C'est faux. Plusieurs ignorent simplement ce que font les syndicats. Les jeunes que nous rencontrons lors des sessions de formation dans les écoles travaillent pour la plupart dans des emplois précaires ou s'apprêtent à entrer sur le marché du travail. Ces sessions démystifient le rôle des syndicats, et défont, au passage, quelques préjugés nourris par les médias. La réaction des jeunes est très positive. »

Linda Boisclair : « Cette session est très stimulante à donner parce que notre intervention est directe: elle vient en aide d'une façon très concrète à des personnes qui ont besoin de ces informations. Le matériel que nous remettons, notamment le texte de la Loi sur les normes du travail au Québec et le pense-bête produit par la CSN intitulé *Quoi faire en cas d'accident,* sert immédiatement à mieux s'orienter et à défendre ses droits sur le marché du travail. »

Assurance-emploi : redéfinition de la notion d'emploi convenable

L'élimination du chômage… par le travail forcé

On se souviendra du projet de loi C-38, qualifié de projet de loi mammouth et adopté en juin dernier. Le gouvernement Harper y avait annoncé ses intentions de remodeler le système de l'assurance-chômage, en proposant toute une série de changements, notamment une nouvelle définition de l'emploi convenable.

Sous prétexte de faire des économies, alors que l'État fédéral ne contribue plus à la caisse de l'assurance-emploi depuis 1990, le gouvernement conservateur s'en prend à l'ensemble des chômeuses et des chômeurs. Ainsi, depuis le 6 janvier, dès la septième semaine de chômage, les travailleurs saisonniers ont l'obligation de se satisfaire d'un emploi à 70% de leur salaire précédemment gagné. Il importe de préciser que le salaire de référence n'est pas celui du dernier emploi occupé ou le salaire le plus élevé; il s'agit plutôt du salaire de l'emploi occupé durant le plus grand nombre d'heures durant la période de référence (en général, ce sont les 52 semaines qui précèdent la période de prestations).

N'importe quelle *jobine*?

Auparavant, lors d'une période de chômage, des règles protégeaient les travailleuses et les travailleurs afin qu'ils bénéficient d'un délai raisonnable pour trouver un emploi convenable. On définissait l'emploi convenable comme un emploi dans le même domaine d'activité, à un salaire et à des conditions comparables à l'emploi habituellement occupé.

Le 19 décembre, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley, publiait le règlement redéfinissant les notions *d'emploi convenable* et de *démarche raisonnable d'emploi.* En plus de classer les prestataires selon leur historique de chômage, le règlement nous réservait quelques surprises… Outre le fait qu'il y a dorénavant trois classes de prestataires, soit les travailleurs de longue date, les chômeurs fréquents et les chômeurs occasionnels, certaines règles les précarisent davantage.

L'emploi convenable devient pour tous un emploi à un salaire moindre, à 90%, 80% ou 70% du salaire de référence, selon la catégorie et le nombre de semaines de prestations écoulées, et surtout, pas forcément dans le même domaine d'activité. Si un chômeur refuse un emploi jugé convenable, il perd son droit aux prestations.

Pour les chômeurs fréquents, les travailleurs saisonniers notamment, l'emploi servant de référence est l'emploi occupé majoritairement pendant la période de référence. Durant les six premières semaines, le chômeur peut chercher ce même type d'emploi, mais à 80% de sa rémunération précédente. Après six semaines de chômage, il doit accepter tout type d'emploi pour lequel il est qualifié, à 70% de sa rémunération précédente. Cependant, si les dépenses encourues pour occuper cet emploi (frais de transport, frais de garde, etc.) font en sorte qu'une personne se retrouve en situation désavantageuse par rapport aux prestations d'assurance-emploi qu'elle reçoit, cet emploi ne sera pas jugé convenable.

Pour les travailleurs de longue date et les prestataires occasionnels, on leur accorde 18 semaines, dans le premier cas, et 6 semaines, dans le second, pour se trouver un même type d'emploi. Toutefois, le type d'emploi se réfère à toute occupation exercée dans la période de référence et pas nécessairement l'emploi généralement occupé. L'emploi convenable ne sera pas forcément l'emploi spécialisé, mais pourra être aussi le petit travail occupé à temps partiel.

Agir !

Ce n'est pas au chômage que le gouvernement souhaite s'attaquer, mais bien aux travailleuses et aux travailleurs. Il s'agit de la suite logique de l'idéologie des conservateurs. Au conseil central, nous allons tenir une rencontre pour discuter des impacts de cette réforme. Des soirées d'information des groupes de défense des chômeuses et des chômeurs auront également lieu dans des groupes membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE). Les organisations syndicales du Québec, dont la CSN, réclament une commission parlementaire itinérante afin d'évaluer les impacts de ces changements sur l'économie. Des actions de mobilisation pour manifester notre opposition sont à venir; surveillez notre calendrier sur notre site.

Nathalie Belleau
Conseillère syndicale

(suite de la page 6)

La population à laquelle on s'adresse est plurielle : personnes raccrocheuses, en francisation, jeunes et moins jeunes ayant décidé de refaire leurs classes, etc. Les participants nous motivent grandement, leur appréciation des plus favorables de la session et des échanges survenus faisant foi de la pertinence de notre présence auprès d'eux. Quelle joie de voir, entre le début et la fin de la séance, l'évolution des propos émis!

Invitation

Et pour finir, les professeur-es ne sont pas en reste : maintes fois nous ont-ils livré des félicitations sur la prestation fournie et les résultats obtenus. D'ailleurs, nous lançons un appel aux enseignantes et aux enseignants membres de la CSN de tous les établissements éducatifs, tant de niveau secondaire que collégial et universitaire : invitez-nous dans vos classes, le conseil central et le Service de syndicalisation pourront alors mettre à profit le document pédagogique spécialement préparé pour une session propre à la CSN. Nous vous demandons entre une heure et demie et deux heures, mais nous pourrions adapter le contenu de la session à une demi-journée, voire une journée entière. N'hésitez pas à me contacter!

Priscilla Bittar
Conseillère syndicale
priscilla.bittar@csn.qc.ca
514 598-2008

Pour nos proches et nos collègues

Répondre présent

Le mois de février s'avère un des mois les plus importants pour le développement des réseaux d'entraide. Compte tenu des événements à souligner, mais aussi parce que cela peut être une période creuse de l'hiver, où les effets du manque de lumière, ajoutés aux dépressions saisonnières, se font sentir plus lourdement.

Le 2 février : Journée nationale de l'entraide

Instaurée en 2010 par la CSN, à l'instigation des responsables régionaux du développement des réseaux d'entraide, la journée du 2 février est une occasion de souligner l'importance que prend le soutien social comme facteur de protection devant toutes les formes de détresse vécues par nos collègues. Il ne faudrait certes pas passer sous silence que cette forme de solidarité humaine, volontaire et gratuite, est aussi reconnue comme une des voies d'innovation et de renouvellement de nos pratiques syndicales. Le conseil central vous invite donc à redoubler d'efforts pour implanter un réseau d'entraide dans votre syndicat et pour susciter l'intérêt à tenir une activité de sensibilisation lors de cette journée ou dans les journées qui l'entourent.

Du 5 au 11 février : Semaine de prévention du suicide

Chaque année, un nombre inquiétant de personnes mettent fin à leurs jours, parce qu'arrivées au bout du désespoir et de la souffrance. Malgré une amélioration significative de la situation au cours des dix dernières années, ces pertes de vie sont encore trop nombreuses et il importe de nous rappeler qu'ensemble, nous y pouvons quelque chose. Puisque la plus grande part des suicides survient chez des personnes en âge d'être au travail, c'est donc de nos collègues qu'il s'agit et c'est pourquoi nous devons y consacrer attention et énergie.

Comme le mentionne si justement l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) dont le conseil central est membre, « Ici, on tient à chacun, le suicide n'est pas une option ». Vous pouvez consulter le site Internet, y trouver beaucoup d'informations pertinentes et surtout des suggestions qui peuvent vous aider à faire une différence dans votre milieu de travail. N'hésitez pas à commander du matériel de sensibilisation et à tenir des activités dans vos établissements pendant cette semaine. Participez à la campagne *Ajouter ma voix* et ainsi, joignez-vous aux 26 000 personnes qui ont décidé d'ouvrir l'œil.

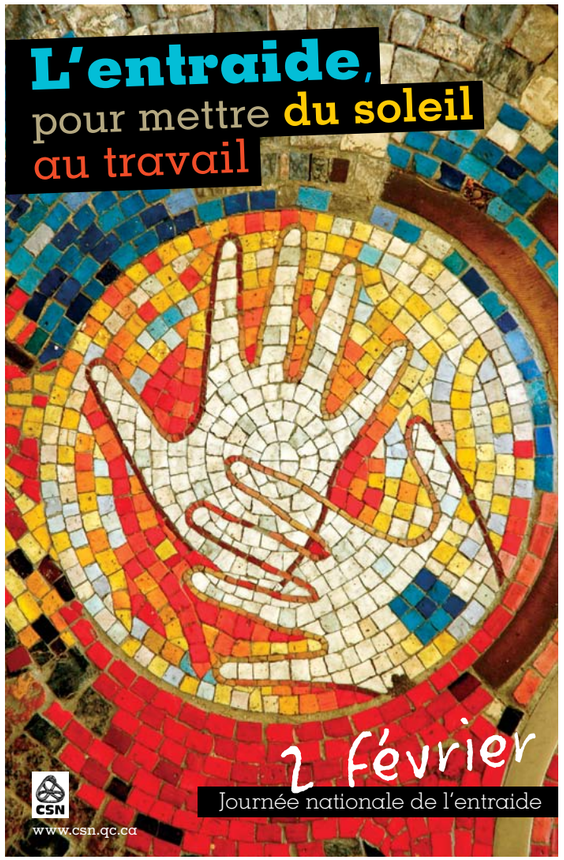

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'aide pour organiser une telle activité, communiquez avec votre responsable régional du développement des réseaux d'entraide.

Gilles Bélanger
514 598-2222
gilles.belanger@csn.qc.ca

➲ **www.aqps.info**

➲ **www.ajoutermavoix.com**

Documentaire *Une dernière chance*

Dangereux d'être gai en Jamaïque, au Liban ou en Colombie

Lesbienne jamaïcaine victime d'un viol correctif[1], homosexuel colombien poursuivi par les paramilitaires, transsexuelle libanaise violentée par ses parents, gai égyptien battu en prison pendant deux semaines par ses geôliers et adolescent gai nicaraguayen de 12 ans frappé régulièrement par un père homophobe et violent, telles sont les histoires horrifiantes racontées dans le documentaire *Une dernière chance*, qui suit le parcours emprunté par des victimes d'homophobie qui aspirent à obtenir l'asile au Canada.

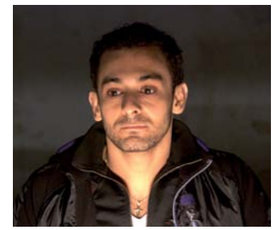

Zaki, homosexuel d'origine égyptienne, a été battu en prison pendant deux semaines par ses geôliers

Le cinéaste, Paul Émile d'Entremont, raconte l'enfer qu'ont enduré Trudi, Carlos, Jennifer, Zaki et Alvaro dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle. Ces cinq personnes immigrent au Canada et entreprennent des démarches pour obtenir le statut de réfugié. Toutes font le choix de quitter leur terre natale parce que leur vie, leur sécurité ou leur intégrité physique est menacée, mais, en raison des restrictions de plus en plus grandes pour obtenir le statut de réfugié au Canada, toutes ne l'obtiendront pas.

C-31 dénoncé

À travers leur histoire, le film dénonce le resserrement des règles sur l'obtention du statut de réfugié depuis l'adoption, par les conservateurs, du projet de loi C-31 en juin 2010. Président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) du Canada, de 1999 à 2002, Peter Showler est indigné par cette réforme. « Si le Canada ne peut être une terre d'accueil pour ces gens, quel pays le sera ? », se questionne-t-il. Les auteurs d'une lettre d'opinion publiée dans *La Presse*[2], dans le cadre de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM, s'inquiètent des changements au système canadien d'octroi d'asile, notamment le pouvoir que s'est arrogé le ministre canadien de l'Immigration de désigner les pays sécuritaires pour leurs ressortissants. Pourtant, un État peut ne poser aucun danger pour sa population de façon générale, mais persécuter celles et ceux qui dérogent aux règles et aux normes généralement acceptées, ce qui peut certes être le cas des membres de la communauté LGBT. « Conséquences probables de cette liste [de pays désignés sécuritaires], les ressortissants des pays ainsi référencés risquent de voir leur demande d'asile perdre en crédibilité et être traitée de façon expéditive », soutiennent les auteurs. Pour eux, C-31 répond à des considérations politiques et économiques au détriment du principe de justice et d'équité : « En ouvrant la porte à un traitement discriminatoire des demandes d'asile basé sur des critères politiques, souvent influencés par les rapports commerciaux, le gouvernement porte une nouvelle fois atteinte au statut de leader humanitaire du Canada sur la scène internationale », concluent-ils.

Projection du documentaire

Le conseil central entend organiser une projection publique du documentaire *Une dernière chance.* Dès que nous aurons plus de détails, nous vous en ferons part.

[1] Le viol correctif est une pratique criminelle où des lesbiennes sont violées par des hommes voulant les « guérir » de leur homosexualité.
[2] *Un recul majeur*, Soray Mekoui, Camille Labadie et Nicolas Lassale, *La Presse*, 4 janvier 2013.

Décédé le 4 janvier 2013

Un militant d'exception

Alain Favreau était un bon vivant; il était taquin et espiègle. Il savait aussi être d'un grand sérieux et d'une discipline hors pair, lorsque nécessaire. Alain était un militant du conseil central extrêmement apprécié. Il était membre du comité LGBT du conseil central. Il était aussi formateur (il donnait la session contre l'homophobie) et membre de la délégation du conseil central au conseil confédéral. Par ces quelques mots, nous désirons saluer sa mémoire et offrir nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses nombreux ami-es.

Véronique De Sève
1re vice-présidente du CCMM-CSN

Alain Favreau, un militant actif du conseil central, décédé le vendredi 4 janvier 2013

Opération israélienne *Pilier de défense* en novembre 2012

Le discours orwellien d'Israël

Manifestation à Montréal, le 18 novembre, pour dénoncer l'opération israélienne *Pilier de défense,* qui a tué 166 Palestiniens et 6 Israéliens

Selon la journaliste israélienne, Amira Hass, « La réalisation la plus remarquable de la propagande israélienne, c'est de faire accepter par l'opinion publique israélienne et par les leaders occidentaux qu'Israël est la victime des Palestiniens ».

Dans le roman *1984*, de Georges Orwell, la population est endoctrinée à coups de slogans émis par le « ministère de la Vérité ». C'est le novlangue (ou langue de la propagande). Les justifications par le gouvernement israélien des attaques à l'endroit du peuple palestinien ont régulièrement quelque chose d'orwellien… Ainsi, l'opération israélienne *Pilier de défense,* menée en novembre 2012, suggère qu'Israël est agressé, d'où son opération, précisément, de « défense ». Plusieurs capitales occidentales ont affirmé qu' « Israël a le droit de se défendre », endossant l'idée qu'Israël est non pas l'agresseur, mais l'agressé.

Crédit Alvinet

Mordernes contre médiévaux

Peu avant cette opération, le 27 septembre, Benyamin Nétanyahou, premier ministre israélien, a prononcé un discours devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Bien que prononcé en anglais, ce discours semble avoir été écrit en novlangue. Glorifiant Israël, en opposition à d'autres pays du Moyen-Orient, Nétanyahou a débité des slogans pour endoctriner les leaders occidentaux.[1] Il y a *nous,* « les modernes », et *eux*, « les médiévaux ». Nous qui chérissons les droits humains contre eux qui les bafouent, notamment ceux des femmes. Nous qui valorisons la connaissance et la vie contre eux qui embrassent l'obscurantisme et la mort. Cette logique binaire a pour but de détourner le regard des États des actions objectives d'Israël et de promouvoir l'image d'un Israël vertueux, duquel aucun vice important ne pourrait sortir. Si Israël utilise la force, c'est nécessairement pour se défendre. Si c'était pour agresser des populations civiles, ce serait contraire à l'image vertueuse, aux slogans « nous les modernes » contre « eux les médiévaux ».

En réalité, ce n'est pas Israël qui est la victime des Palestiniens; bien au contraire, ce sont les Palestiniens qui sont les victimes d'Israël. L'opération *Pilier de défense* est une opération non pas de défense, mais une attaque à l'endroit d'une population civile sans défense. Le départ des colons juifs de Gaza, en 2005, n'était pas la fin de l'occupation de Gaza, mais un redéploiement stratégique conçu pour optimiser l'occupation. La bande de Gaza n'est pas sous le contrôle du Hamas, mais sous le contrôle des geôliers israéliens. Le blocus de Gaza n'est pas une mesure de défense contre le terrorisme, mais une punition collective à l'endroit d'un électorat ayant fait le choix d'un parti, le Hamas, qui refuse de collaborer avec la puissance occupante. Une attaque contre Israël n'est pas, comme l'affirme le gouvernement Harper, une attaque contre le Canada, mais résulte d'un système d'oppression qui reçoit l'appui diplomatique du gouvernement canadien. Israël ne veut pas négocier la paix, mais plutôt se servir des négociations comme écran de fumée afin de coloniser en paix des territoires palestiniens. Le gouvernement américain soutient non pas un processus de paix, mais une stratégie de colonisation. Le processus de paix, en cours depuis maintenant vingt ans (!), n'est pas un processus authentique devant mener à la paix, mais un processus bidon devant paraître crédible.

Le nombre de leaders occidentaux acceptant en bloc la propagande israélienne est néanmoins en chute libre. Lors du vote du 29 novembre 2012, sur le statut de la Palestine comme État observateur à l'ONU, de nombreux pays occidentaux ont pris leurs distances par rapport au récit orwellien sur Israël. Toutefois, les gains obtenus par les Palestiniens à l'ONU sont pour le moment principalement symboliques…

Denis Kosseim
Comité de solidarité internationale
Syndicat de l'enseignement du cégep
André-Laurendeau–CSN

[1] Extraits du discours de B. Nétanyahou à l'ONU le 27 sept. 2012, tiré et traduit par JSSnews.com : « Les forces de la modernité cherchent un brillant avenir dans lequel les droits de tous sont protégés, dans lequel une bibliothèque en constante expansion numérique est disponible dans la paume de chaque enfant, dans lequel chaque vie est sacrée. Les forces de la féodalité veulent un monde dans lequel les femmes et les minorités sont soumises, dans lequel la connaissance est supprimée, dans lequel la mort est glorifiée ».

Capsule Environnement

Fluoration de l'eau potable

Un cocktail chimique dangereux

La Coalition *Eau Secours!* revendique que le gouvernement québécois cesse la promotion de la fluoration de l'eau potable. Dans son plan d'action de santé dentaire publique 2005-2012, Québec souhaite que les municipalités de 5 000 habitants et plus se dotent de systèmes de fluoration de l'eau potable. Or, pour *Eau Secours!*, en plus de ses impacts négatifs importants sur la santé humaine, la fluoration de l'eau potable risque de polluer l'environnement.

Selon une étude de la coalition intitulée *Pour une eau sans fluor*, les fluorures utilisés proviendraient essentiellement d'usines qui produisent des engrais à base de phosphate. « L'agent de fluoruration est extrait à partir des filtres épurateurs antipollution installés sur les énormes cheminées des usines d'engrais phosphatés parce que la loi interdit de le rejeter dans l'environnement. Il s'agit donc d'un déchet industriel toxique. »

Selon les informations obtenues par l'organisme, plusieurs substances toxiques sont contenues dans les fluorures, soit des fluosiloxanes, du plomb, de l'arsenic, du mercure, du cadmium, du chrome et des substances radioactives (radon 222 et polonium 210). Plusieurs de ces substances peuvent s'accumuler dans le corps humain. De plus, l'action protectrice des fluorures est topique, c'est-à-dire qu'ils agissent lorsqu'ils sont en contact avec les dents, et sans qu'ils aient à être avalés. Ingéré, le fluorure entraînerait une foule d'effets néfastes, allant de la fluorose dentaire au risque de cancer des os. Il s'accumule dans les os, le cerveau et dans les autres tissus mous. Chez les enfants, une plus forte proportion de fluorure serait retenue par l'organisme. Selon *Eau Secours!*, le ministère de la Santé et des Services sociaux est incapable de fournir les tests de toxicologie requis pour prouver son innocuité. La coalition rappelle que la loi canadienne sur la protection de l'environnement désigne le fluorure inorganique comme produit chimique « persistant », « biocumulatif » (qui s'accumule dans l'organisme) et toxique. Environnement Canada le classe comme un déchet dangereux tandis que Transport Canada le qualifie de marchandise dangereuse…

Une pétition

La Coalition *Eau Secours!* invite la population à signer une pétition sur le site de l'Assemblée nationale afin qu'une commission parlementaire fasse la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de la fluoration de l'eau potable et statue sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration. Vous pouvez aller sur le site du conseil central pour accéder à la pétition en ligne.

➲ **www.eausecours.org**
➲ **www.ccmm-csn.qc.ca**

Bienvenue au CCMM–CSN

Un neuvième dépanneur Couche-Tard joint la CSN. Le **Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Couche-Tard de Montréal et de Laval–CSN** a déposé une requête en accréditation pour le dépanneur situé au 8155, rue Notre-Dame Est, à Montréal, qui compte neuf salarié-es. Il s'agit d'un établissement ouvert jour et nuit. Le syndicat est affilié à la Fédération du commerce (FC–CSN).

Le Syndicat des enseignantes et enseignants de Villa-Maria–CSN pourra compter sur deux nouveaux groupes : la **section Surveillant-es et préposé-es à l'infirmerie** et la **section Personnel non enseignant incluant les employé-es de bureau**. Ainsi, ces 45 travailleuses et travailleurs ont décidé d'imiter leurs collègues enseignants et professeurs de musique en joignant la CSN et en se dotant d'un outil collectif de négociation. Le syndicat est déjà affilié à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ–CSN).

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) représentera les onze employé-es de Gestion groupe 5, une ressource intermédiaire située à Laval. Le syndicat est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN).

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres!

8 mars 2013

Pour des lendemains égalitaires !

Le féminisme, plus actuel que jamais… pour des lendemains égalitaires. Tel est le thème du 8 mars cette année. Les travaux pour souligner la Journée internationale des femmes sont en marche. Le conseil central invite ses syndicats à organiser une activité ou une action à l'occasion du 8 mars et souhaite être informé de ces activités. Nous aimerions également que vous preniez des photos de vos actions. Ainsi, nous pourrons les diffuser sur le site Internet du conseil central. Comme à l'habitude, nous mettons à la disposition des syndicats le matériel promotionnel du 8 mars. Vous pouvez vous procurer le matériel suivant : affiches et autocollants gratuits ainsi que les épinglettes au coût de 3$ chacune. À noter que 0,50$ par épinglette seront versés à la FFQ. Pour se procurer ces outils, contacter l'accueil du conseil central au 514 598-2021.

Épinglette 2013

Le Collectif 8 mars, Huguette Latulippe/Promotion inc.
Illustration: Geneviève Guénette

Colloque sur les grandes fondations

Visages de la privatisation

Fondations et PPP sociaux

Le jeudi 31 janvier, de 19 h à 21 h et le vendredi 1er février, de 9 h à 15 h 30
À la tour du Stade olympique (auditorium du pied de la tour), métro Viau
Frais de 20$ pour le repas
Inscription obligatoire auprès de Ginette Henry, 514 598-2078 ou ginette.henry@csn.qc.ca

Au programme, entre autres : l'histoire des services publics avec Jean-Claude Germain; Philippe Hurteau de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS); fondations privées/entorse aux finances publiques avec Brigitte Alepin et la loi de l'omerta avec Sébastien Rivard et Louise Tremblay. On tentera, en fin de rencontre, de lancer des perspectives d'action en lien avec les différentes présentations offertes au cours du colloque.

Journées de la persévérance scolaire
du 11 au 15 février 2013

Chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN s'associe aux Journées de la persévérance scolaire qui se dérouleront du 11 au 15 février. Une présentation sera faite lors de l'assemblée générale du conseil central, le 6 février prochain, pour inviter les syndicats à s'inscrire dans cette démarche. Pour le conseil central, c'est une occasion de démontrer notre soutien aux jeunes dans leurs efforts pour la réussite scolaire.

www.jembarque.ca

Février, mois de l'histoire des Noirs

Une identité qui colle à la peau !

Le comité immigration et relations ethnoculturelles du conseil central organise une soirée à la CSN, le 26 février. Trois personnalités nous feront part de leur perception de ce qu'est l'identité noire. Marjorie Villefranche, directrice de la Maison d'Haïti, Carla Beauvais, militante multiplateforme et fondatrice de Groupe Style Communications et Mbépongo Dédy Bilamba, auteur, artiste et militant, décortiqueront cette notion et partageront leur expérience avec nous.

Noir-e : une identité qui colle à la peau !
Le mardi 26 février, à 18 h
Salles A-B-C de la CSN, 1601, avenue De Lorimier
Métro Papineau
Inscription obligatoire auprès de Diane Despatie :
514 598-2005 ou diane.despatie@csn.qc.ca